

**Classe à Horaires Aménagés Musicales - Futurs CE1
Information aux familles – Rentrée 2024**

Depuis la rentrée 1988, des classes à horaires aménagés musicales fonctionnent à l'école élémentaire publique Fauriel de Saint-Etienne, située à côté du conservatoire. L'école comprend 12 classes et dispose d'une cantine scolaire.

Les élèves inscrits en classes CHAM ont une scolarité adaptée avec des séances musicales durant le temps scolaire au conservatoire. Les classes accueillent des élèves volontaires et ayant satisfait à l'évaluation. Votre enfant doit présenter une appétence reconnue pour les activités musicales.

Pour l'année 2024 – 2025, seront concernées les classes des futurs CE1

La répartition hebdomadaire des activités musicales est la suivante :

	CE1	CE2 – CM1 – CM2	
Formation musicale	2 h 00	2 h 30	Au conservatoire
Enseignement instrumental	45 mn	1 h 00	Au conservatoire
Pratique vocale collective	30 mn	45 mn	A l'école ou au CRR
Pratique instrumentale collective	30 mn	45 mn	A l'école ou au CRR

L'encadrement de ces classes est assuré conjointement par les enseignants de l'école et les professeurs du Conservatoire.

Vous pouvez consulter, les Bulletins Officiels de l'Education Nationale - BO n° 31 du 29 août 2002 et BO n° 30 du 27 juillet 2006.

Afin de vous présenter le dispositif et répondre à vos questions, une **réunion d'information** a lieu :

Lundi 18 mars 2024 à 18 h 00
Au Conservatoire Massenet – salle médiathèque
32 rue des Francs-Maçons à Saint-Etienne

Je vous remercie de vous inscrire à cette réunion en envoyant un courriel à ce.ia42-cpdarts-et-culture@ac-lyon.fr en donnant vos noms et prénoms, prénom de votre enfant et école d'origine **avant le vendredi 15 mars 2024**.

Si vous êtes intéressés par ces classes vous renverrez la fiche de candidature ci-jointe au directeur de l'école fréquentée par votre enfant avant le mardi 26 mars, délai de rigueur.

Dès lors, des convocations vous seront adressées, par l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire, concernant le passage de l'évaluation qui aura lieu entre le **lundi 6 ou mardi 7 mai 2024**.

A l'issue de celle-ci, et seulement à ce moment-là, les parents des élèves retenus par la commission devront effectuer une double inscription en vue de la rentrée prochaine :

- auprès du directeur de l'école Fauriel ;
- auprès du directeur du conservatoire qui vous informera des conditions tarifaires.

Les convocations et les résultats de la commission vous seront transmis par courriel.